

# D<sup>OC</sup> EDITO



## NOTE DE PRÉSENTATION OUVRAGE D<sup>OC</sup> EDITO Droits et libertés fondamentaux

### Table des matières

1. PROJET D <sup>OC</sup> EDITO .....	2
2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	3
3. AUTEURS ÉDITOS/ARTICLES .....	4
4. COMITÉ SCIENTIFIQUE ET COMITÉ ÉDITORIAL.....	4
4.1 Comité scientifique.....	4
4.1.1 Composition du comité scientifique.....	4
4.1.2 Rôle du comité scientifique .....	4
4.2 Comité éditorial.....	5
4.2.1 Composition du comité éditorial.....	5
4.2.2 Rôle du comité éditorial .....	5
5. THÈME ET SUJETS DES ÉDITOS/ARTICLES.....	6
6. FORMAT DES ÉDITOS/ARTICLES .....	6
6.1 Taille des Éditos/Articles .....	6
6.2 Composition des Éditos/Articles .....	7
6.2.1 Chapeau.....	7
6.2.2 Corps du texte .....	7
6.2.3 Références .....	7
6.2.4 Langue des articles .....	7
7. TRANSMISSION DES ÉDITOS/ARTICLES .....	7
8. PRIX DÉCERNÉS AUX ÉDITOS/ARTICLES.....	8
9. COLLOQUE .....	8
10. PUBLICATION.....	8
11. CALENDRIER.....	8
12. CONTACTS .....	9

## 1. PROJET D<sup>OC</sup> EDITO

À l'instar de la société qui évolue sous l'impulsion de phénomènes puissants comme la globalisation, la digitalisation, et, sans doute plus encore, les préoccupations environnementales, la science juridique et avec elle la justice y compris constitutionnelle se transforment en profondeur.

Ici, la fin d'un cycle long coïncide avec des évolutions à court terme, là de grands concepts structurants se fissurent, menacer par des alternatives semblant relever de l'anecdote, ou des catégories hier foncièrement antagonistes voient leurs limites devenir relatives.

Le changement n'appelle plus seulement le changement. Certaines mutations se renforcent entre elles, se chevauchent, fusionnent ; par exemple, le changement climatique fait émerger de nouvelles gouvernances, et l'ère numérique redessine la façon dont nous pensons, ce que nous faisons, voire ce que nous sommes.

Certes, le droit n'a jamais été figé ; et des métamorphoses célèbres sont passées à la postérité depuis longtemps. Toutefois, pour reprendre la taxonomie aristotélicienne, les mutations actuelles touchent vraisemblablement à l'essence des choses et répondent plus difficilement à la définition d'accidents.

La justice constitutionnelle n'échappe pas à tendance. Elle a d'ailleurs connu un bouleversement d'ampleur avec l'arrivée des QPC, qui viennent de fêter leur dixième anniversaire. D'autres défis pointent cependant déjà à l'horizon et la mue va se poursuivre, qu'elle soit institutionnelle ou encore touchant aux droits et libertés fondamentaux. Ces évolutions représentent autant d'appels à une réflexion prospective pour les juristes.

Dans cette quête, les docteurs en droit sont, avec d'autres, de véritables guides au sein de leur champ de compétences. En effet, leurs travaux se fondent en tout premier lieu sur un quadrillage minutieux et incessant de leur matière, dans toutes ses composantes allant jusqu'à la norme suprême, pour mieux en maîtriser les contours comme le contenu.

Leur expertise technique en fait d'ailleurs souvent des instigateurs de la réforme du droit, et c'est en ce sens que se conclut leur thèse. Cette qualité des docteurs s'articule avec une perspective internationale de leurs travaux, en raison de leur profil, la matière objet de leurs recherches, ou plus simplement de la dimension universelle du doctorat favorisant des échanges par-delà les frontières, quelles qu'elles soient.

Enfin, les docteurs savent que le propre du droit consiste à veiller à l'efficience des liens que les hommes tissent entre ou avec les choses afin de faire société pour mieux vivre ensemble. Cet aspect représente, d'ailleurs, un des axes structurants proposés aux auteurs de D<sup>OC</sup> EDITO, tout comme les grands défis de la justice constitutionnelle en raison du partenariat noué avec la cour suprême française.

Au-delà, le projet ambitionne de permettre aux docteurs en droit, collectivement, au travers de la publication annuelle d'un ouvrage, de présenter et analyser les sujets prospectifs qu'ils jugent porteurs de sens en lien avec leur spécialité ou leur pratique, en privilégiant une vision internationale.

## 2. CADRE INSTITUTIONNEL

Doc EDITO est un projet porté par l'**Association Française des Docteurs en Droit (AFDD)** et bénéficiant du soutien du **Conseil constitutionnel**.

Au travers du projet d'ouvrage Doc EDITO, l'AFDD souhaite promouvoir le doctorat en droit notamment **en donnant une portée internationale à cette publication**. Ainsi, ce dernier comprendra des articles rédigés en anglaise (cf. §6.2.4). Surtout des docteurs ayant obtenus leur titre en France, mais exerçant une activité professionnelle à l'étranger seront invités à écrire dans l'ouvrage. L'objectif de l'AFDD est clairement d'encourager des contributions de ces auteurs, dont la perspective représente en soi un apport à la réflexion sur les grandes problématiques juridiques actuelles.

Pour faciliter, le rayonnement de Doc EDITO à l'étranger, le projet sera relayé par les correspondants internationaux AFDD présents aujourd'hui dans 24 pays (voir tableau ci-dessous). Ils auront notamment la charge de diffuser et accompagner le projet d'ouvrage dans leur pays et au-delà. A ce titre, ils pourront articuler leurs démarches avec celles du comité éditorial également présent dans plusieurs pays (cf. 4.2).

PAYS	CORRESPONDANT	FONCTION(S)
Algérie	M. Mostefa MAOUENE	Professeur de droit Université de Sidi Bel Abbès
Bénin	M. Eric DEWEDI	Professeur Université de Parakou
Belgique	Mme Adina ONAFREI	Fonctionnaire à la Commission européenne (Bruxelles)
Cambodge	M. Antoine FONTAINE	Avocat
Canada	M. Jérémie TORRES-CEYTE	Professeur de droit Université d'Ottawa
Chili	M. Gonzalo RUZ	Professeur de droit Santiago, Magistrat
Chine	Mme Isabelle WANG-FOUCHER	Maître de conférences
Congo	M. Elie LOKO-BALOSSA	Professeur de droit Université Brazzaville
Dubaï	Mme Lamia KHEIR BEK	Avocate
Ecosse	Mme Irène COUZIGOU	Senior lecturer - Faculté de droit de l'Université d'Aberdeen
Egypte	M. Mohammad KASSEM	Professeur de droit - Université d'Alexandrie
Grèce	M. Christos MASTROKOSTAS,	Doyen Faculté de droit de Thessalonique
Liban	Mme Aurélie KALAKECH,	Maître-assistante – Université de Beyrouth
Maroc	M. Mohammed Kamal DAOUDI	Président de chambre à la Cour des comptes
Mexique	Mme Gabriela RODRIGUEZ ARGUIJO	Avocate
Monaco	M. Vincent de BONNAFOS	Avocat
Niger	Mme Halima ZAKI MOUSSA	Enseignant-chercheur - Université de Tahoua
Sénégal	M. Ndiaw DIOUF	Vice-Président du Conseil constitutionnel, Secrétaire Général de la Conférence des Cours constitutionnelles d'Afrique

Singapour	Mme Renée KADDOUCH	Avocate
Syrie	M. Fouad DIB	Doyen honoraire de la Faculté de droit de Damas
Thaïlande	Mme Aimpaga TECHA APIKUN	Professeur – Université de Thammasat Bangkok
Thaïlande	Mme Prangtip RABIEB	Juriste au Conseil d'Etat
Togo	M. Laurent AGBENOTO	Professeur Faculté de droit de Lomé
Tunisie	Mme Aïda ESSEBSI	Maître de conférences agrégée
Viet Nam	M. Do VAN DAI	Faculté de droit de Ho-Chi-Minh Ville

### 3. AUTEURS ÉDITOS/ARTICLES

Pour rédiger un édito/article dans l'ouvrage D<sup>oc</sup> EDITO, les auteurs doivent remplir deux conditions :

- **Être docteur en droit**
- **Être membre de l'AFDD.**

Ainsi, D<sup>oc</sup> EDITO est ouvert à tous les titulaires du titre de docteur : jeunes docteurs ou professionnels expérimentés, universitaires ou praticiens, travaillant en France ou à l'étranger, actifs ou retraités ...

Les docteurs qui ne sont pas membres de l'AFDD pourront y adhérer à tout moment, la condition de l'adhésion devant être remplie pour la publication de l'ouvrage.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'adhésion à l'AFDD : <https://afdd-forum.blog/inscription/>

### 4. COMITÉ SCIENTIFIQUE ET COMITÉ ÉDITORIAL

#### 4.1 Comité scientifique

##### 4.1.1 Composition du comité scientifique

Le comité scientifique sera composé de représentants de l'AFDD, du Conseil constitutionnel et de personnes qualifiées.

Pour l'ouvrage 2020, les membres du comité scientifique sont :

- Président de l'AFDD : M. le Professeur Jacques MESTRE
- Secrétaire de l'AFDD : M. le Professeur Hugo BARBIER
- Deux représentants du Conseil constitutionnel
- Personnalité qualifiée : M. Ndiaw DIOUF Vice-Président du Conseil constitutionnel, Secrétaire Général de la Conférence des Cours constitutionnelles d'Afrique
- Un représentant du comité éditorial de D<sup>oc</sup> EDITO

En complément de ces membres permanents, d'autres personnalités qualifiées pourront rejoindre le comité scientifique sur proposition de l'AFDD et/ou du Conseil constitutionnel.

##### 4.1.2 Rôle du comité scientifique

Par ailleurs, le comité scientifique sera chargé d'analyser les différentes contributions des docteurs en droit de l'ouvrage D<sup>oc</sup> EDITO sous forme d'une synthèse qui introduira ces contributions. Au-delà de cette réflexion sur les sujets portés par les auteurs de l'ouvrage, le comité scientifique évoquera les

questions en tension dans l'univers du droit de façon à ouvrir de nouvelles perspectives en vue de la préparation de l'ouvrage Doc EDITO de l'année suivante.

Enfin, le comité scientifique participera au colloque organisé à l'occasion de la publication de l'ouvrage Doc EDITO.

#### 4.2 Comité éditorial

##### *4.2.1 Composition du comité éditorial*

PAYS / THEME	DIRECTEUR(RICE)	Fonction
Cameroun	Martial JEUNGUE	Avocat au barreau des Hauts-de-Seine
Côte-d'Ivoire	Adélaïde GAKOUE	Chercheuse
France IDF	Jean-Marc ESSONO-NGUEMA	Avocat au barreau de Créteil
France Nord/Ouest	Henri CONTE	Enseignant-chercheur
France Nord/Est	Loïc MALFETTE	Docteur en droit privé
France Sud	Matthias MARTIN	Maître de conférences Université de Limoges
Maroc	Karima HAJJI	Avocate au barreau de Paris
Suisse, Luxembourg et Belgique	Marlène COLLETTE	Avocate au barreau de Neuchâtel
Pays-Bas	Romain MAUGER	Chercheur Université de Université de Groningen
Tunisie	Hanème BEN ABDALLAH	Fonctionnaire ministère des finances
Turquie	Ayça CINIC-BACHELIER	Avocate au barreau de Paris
USA	Numa ISNARD	Avocat au barreau de Paris
Communication	Patricia FRANC-HORTEFEUX	Avocate au barreau de Paris
Doc EDITIO	Matthieu QUINIOU	Avocat au barreau de Paris
Doc EDITIO	Guillaume MAIRE	Maître de conférences Université de Lorraine
Doc EDITIO	David RICHARD	Avocat au barreau de Paris

##### *4.2.2 Rôle du comité éditorial*

Le comité éditorial aura en charge la gestion opérationnelle de la réalisation de l'ouvrage Doc EDITO. Il lui reviendra notamment de communiquer sur la démarche et de prendre en charge le partenariat avec les auteurs de l'ouvrages.

Le comité éditorial prendra en charge l'organisation du colloque organisé à l'occasion de la publication de l'ouvrage Doc EDITO.

**Les membres du comité éditorial en charge des pays autres que la France travailleront en étroite collaboration avec le réseau de correspondants internationaux de l'AFDD.**

Les docteurs en droit intéressés qui souhaiteraient participer au comité éditorial peuvent envoyer un message à [ouvragecommundoc@gmail.com](mailto:ouvragecommundoc@gmail.com).

## 5. THÈME ET SUJETS DES ÉDITOS/ARTICLES

A l'exception des articles développés (article 20000 caractères espaces compris maximum cf. §6) devant aborder la question des grands défis de la justice constitutionnelle, le thème ou le sujet traité par l'auteur relève de son entière responsabilité, à lui/elle d'évoquer une question d'une certaine portée. Il peut s'agir de présenter une question actuelle, à venir ou relevant du passé. L'auteur peut choisir un aspect très précis, comme aborder une problématique générale. De même, le sujet peut trouver sa source dans la jurisprudence, un texte réglementaire, la doctrine, une pratique, un concept, ou un fait social resté à l'écart du droit.

La seule exigence, sans en faire une obligation, tient au fait les auteurs sont invités à privilégier l'examen de problématiques tenant aux droits et libertés fondamentales et/ou les grands défis de la justice constitutionnelle. À cet effet, l'auteur pourra directement se placer sur ce champ, éclairer son propos sous cet angle ou a minima y faire référence.

L'objectif premier n'étant pas un examen théorique des droits et libertés fondamentaux, mais de leurs effets concrets sur l'organisation du corps social et les individus le constituant.

Les auteurs sont d'ailleurs encouragés à favoriser des thèmes se rapportant au vivre ensemble, aux processus améliorant le lien social au sein de la cité. Il pourra s'agir de mécanismes institutionnels, mais aussi relevant de relations privées de nature contractuelle, et l'on songe par exemple au développement des rapports collaboratifs dans le cadre de certain contrat.

Dans tous les cas, en raison du partenariat avec le Conseil constitutionnel, la question des droits et libertés fondamentaux et/ou les grands défis de la justice constitutionnelle devra être prise en compte dans l'article proposé au moins de façon incidente.

Pour prévenir d'éventuels doublons ou le traitement de sujets trop proches, l'auteur devra indiquer pour information au comité de rédaction (cf. § 4.2) le choix du sujet qu'il souhaite traiter avant de le rédiger.

## 6. FORMAT DES ÉDITOS/ARTICLES

Sur le fond, les auteurs veilleront à ce que leurs propos soient exempts incompatibles avec les valeurs du doctorat, au premier rang desquels se trouvent le respect d'autrui et de sa pensée.

Sur la forme, ils s'attacheront scrupuleusement au respect des règles édictées ci-dessous.

### 6.1 Taille des Éditos/Articles

Sur le principe l'auteur doit exposer une problématique au regard d'un contexte scientifique (au sens large) donné, au travers d'un :

- Édito (4500 caractères espaces compris maximum),
- Article bref (10000 caractères espaces compris maximum),
- Article développé (20000 caractères espaces compris maximum).

Le choix d'un article développé sous-entend une certaine pratique de l'exercice ou un accompagnement particulier. Dans tous les cas, l'auteur veillera à la qualité de son écrit qui lui reviendra d'améliorer le cas échéant. Rappelons que pour ce format le sujet traité par l'auteur devra se rapporter aux grands défis de la justice constitutionnelle.

Il est conseillé aux jeunes auteurs de privilégier un édito ou à défaut un article bref.

## 6.2 Composition des Édits/Articles

Les édits/articles comprennent deux parties : un chapeau et le corps du texte proprement dit incluant des références.

### **6.2.1 Chapeau**

- Le chapeau est un résumé de l'édito ou de l'article
- Le chapeau comprend **800 caractères espaces compris maximum**
- Le chapeau est rédigé en français puis traduit intégralement en anglais soit au total 1600 caractères espaces compris
- Le chapeau en anglais
- Le chapeau en anglais est intitulé « **Abstract** »

### **6.2.2 Corps du texte**

- La rédaction (contenu) de l'édito/article est laissée au libre choix de l'auteur. Toutefois, celui-ci veillera à démontrer l'argument qu'il présente en s'appuyant sur des ressources universitaires, académiques, etc. Si l'auteur peut développer une opinion inédite, il devra exposer une argumentation construite et documentée.
- L'édito comprend **4500 caractères espaces compris maximum** hors références.
- L'article bref comprend **10000 caractères espaces compris maximum** hors références.
- L'article développé comprend **20000 caractères espaces compris maximum** hors références.
- **Les articles dépassant ce format devront être retravaillés afin de le respecter.**
- Les termes qui ne sont pas en français devront être en italique et inversement pour les articles en anglais.

### **6.2.3 Références**

- Les références comprennent essentiellement des références bibliographiques ou des incises explicatives.
- Les références sont présentées à la française avec un renvoi en fin d'article (**notes de fin**).
- Par exception **les références des édits seront de préférence intégrées directement au corps du texte.**
- Les références sont présentées selon le modèle suivant : Pour les articles : Prénom Nom, « Titre de l'article », *référence revue*, date, page ; Pour les livres : Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, éditeur, date, page. Pour les chapitres d'ouvrages collectifs : Prénom Nom, « *Titre de la participation* page visée, in. *Titre de l'ouvrage* (dir. Prénom Nom), date.

### **6.2.4 Langue des articles**

Les articles pourront être rédigés en français ou en anglais. Le choix de la langue anglaise ne doit pas altérer la qualité rédactionnelle de l'édito/article, supposant une certaine maîtrise de cette langue par l'auteur ou un accompagnement particulier.

## **7. TRANSMISSION DES ÉDITS/ARTICLES**

L'article/édito est transmis à chaque auteur une fois la version définitive de sa contribution validée par le comité éditorial au format prédéfini par D<sup>oc</sup> PUBLICATION.

L'envoi comprend une mini bio de l'auteur, qui figurera au début de l'article/édito, soit :

- Titre de la thèse
- Nom et prénom du ou des directeurs de la thèse
- Université de soutenance
- Lien de la thèse vers Abes (sous réserve que la thèse y soit répertoriée)
- Domaines de recherche et de publication de l'auteur
- Fonction ou statut professionnel de l'auteur
- Lien vers le profil Linkedin de l'auteur

## 8. PRIX DÉCERNÉS AUX ÉDITOS/ARTICLES

Quatre prix représentant chacun une récompense de 500 euros seront décernés aux auteurs, par un jury composé des membres du CA de l'AFDD, les membres du comité scientifique et éditorial de D<sup>oc</sup> EDITO, étant précisé que les articles/éditos éventuels des membres du jury ne pourront pas être primés. Les prix récompenseront des éditos/articles traitant du sujet de(s) :

- Droits et libertés fondamentaux
- Les grands défis de la justice constitutionnelle
- L'innovation sociale, l'environnement et la digitalisation

Les prix seront décernés aux lauréats lors du colloque organisé pour la publication de l'ouvrage D<sup>oc</sup> EDITO.

## 9. COLLOQUE

À l'occasion de la publication de D<sup>oc</sup> EDITO, un colloque sera organisé selon des modalités qui restent à définir. Néanmoins, l'axe du colloque sera de faire écho aux sujets abordés par les auteurs de l'ouvrage de façon à présenter à un public le plus large possible les problématiques abordées.

Sous réserve de leur disponibilité, les auteurs de l'ouvrage D<sup>oc</sup> EDITO seront invités à participer aux panels du colloque.

## 10. PUBLICATION

L'ouvrage D<sup>oc</sup> EDITO sera publié aux éditions LEXTENSO.

Les droits sur l'ouvrage reviendront à l'AFDD.

## 11. CALENDRIER

- Lancement du projet : Mars 2020
- Transmission des éditos/articles : Juillet 2020
- Finalisation des éditos/articles : Octobre 2020
- Publication ouvrage : Premier trimestre 2021
- Organisation du colloque : Premier trimestre 2021

## 12. CONTACTS

Les docteurs en droit intéressés pour écrire un édito/article dans l'ouvrage Doc EDITO sont invités à prendre contact par mail avec le représentant du comité éditorial de leur pays/zone géographique ou langue indiqué(e) ci-dessus. En l'absence de contact, une demande d'information peut toujours être envoyée à [ouvragecommundoc@gmail.com](mailto:ouvragecommundoc@gmail.com) ou [ouvragecommundocfrance@gmail.com](mailto:ouvragecommundocfrance@gmail.com)

Pays	Directeur / Directrice	Mail
Cameroun	Martial JEUNGUE	ouvragecommundoccameroun@gmail.com
Côte-d'Ivoire	Adélaïde GAKOUE	ouvragecommundoccoteivoire@gmail.com
France IDF	Jean-Marc ESSONO-NGUEMA	ouvragecommundocfrancelDF@gmail.com
France Nord-Est	Henri CONTE	ouvragecommundocfranceNE@gmail.com
France Nord-Ouest	Loïc MALFETTE	ouvragecommundocfranceNO@gmail.com
France Sud	Matthias MARTIN	ouvragecommundocfranceS@gmail.com
Maroc	Karima HAJJI	ouvragecommundocmaroc@gmail.com
Pays-Bas	Romain MAUGER	ouvragecommundocpb@gmail.com
Prix de thèse	Katia ROC	ouvragecommundocpt@gmail.com
Suisse, Luxembourg et Belgique	Marlène COLLETTE	ouvragecommundocslb@gmail.com
Tunisie	Hanème BEN ABDALLAH	ouvragecommundoctunisie@gmail.com
USA	Numa ISNARD	ouvragecommundocusa@gmail.com